

COMPTE RENDU SECANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020
A 17h00

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, à dix-sept heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés à la salle des Douits, en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de M. David LEGOUET, Maire.

Etaient présents :

Monsieur David LEGOUET, Maire, Madame Annie POISSON, Monsieur Guy LEPREVOST, Madame Edwige PERINET, Monsieur Jean-Pierre LEQUERTIER, Madame France COSTA-TORRO, Maires Adjoints, Monsieur Gilbert CHODORGE, Monsieur Bruno MEDA, Madame Martine GRAND-GUILLOT LEROUX, Madame Yveline BONNET, Monsieur Tony ALFEREZ, Madame Catherine POT, Monsieur Vincent ARNAUD, Madame Julie MESNIL.

Absents excusés :

Jacqueline HOUGHTON a donné pouvoir à Annie POISSON.
Marie-José NAGLE a donné pouvoir à Edwige PERINET,
Yannis GIRARD a donné pouvoir à Jean-Pierre LEQUERTIER,
Cédric ASSELINE a donné pouvoir à Monsieur le Maire,
Bertrand LADUNE a donné pouvoir à Catherine POT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17h10

Madame Yveline BONNET, conformément à l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les propositions de Monsieur le Maire :

- o Retrait du point relatif aux Tarifs des salles

- o Inscription d'une question diverse : Choix de l'entreprise pour le lot 9 Clôtures dans le cadre du marché de construction de l'abri SNSM.

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire présente le tableau des suggestions du mois de Décembre aux Conseillers Municipaux :

DECEMBRE 2020				
Domaine	Statut			Total
	Fait	En cours	En attente	
Administratif	1	0	0	1
Affaires Sociales	0	0	0	0
Animations	2	0	0	2

Artisans/Commerçants/Professions Libérales	4	0	1	5
Assainissement	0	0	0	0
Associations	0	0	4	4
Entretien des locaux	0	0	0	0
Environnement	0	0	0	0
Espaces verts	0	0	0	0
Ordures ménagères	0	0	0	0
Propreté	1	0	1	2
Santé	0	0	0	0
Sécurité	1	0	0	1
Social	1	0	0	1
Tourisme	1	0	0	1
Urbanisme	0	0	0	0
Voirie	4	7	9	20
Total	15	7	15	37
	41%			

Monsieur le Maire précise que beaucoup de demandes portent sur la voirie. Il est aisé de constater que les demandes sont moins nombreuses qu'en pleine saison.

- **Illuminations de fin d'année** : Les habitants de la plage sont très satisfaits cette année d'avoir des illuminations en nombre par rapport aux autres années.
 - o Catherine POT fait remarquer que celles du Carrefour Boudet ne fonctionnaient plus en début de semaine. Monsieur le Maire la remercie et il est précisé que c'est réparé. Monsieur le Maire profite de cette intervention pour informer les conseillers qu'ils peuvent, s'ils rencontrent des anomalies, prévenir Cathy MACAIGNE à l'accueil qui fera suivre.
- **Bulletin Municipal** : Un exemplaire est remis à chaque conseiller. Il est actuellement en cours de distribution par La Poste sur l'ensemble de la commune.

ORDRE DU JOUR

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX : CREATION DE TROIS POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle que pendant la campagne, il avait précisé que s'il était élu, il proposerait la nomination en tant que fonctionnaire stagiaire de deux des contrats ASTRE du Service Technique qui sont présents à temps complet depuis plusieurs années. Après la dernière réunion du Comité du personnel, il a été proposé de nommer également l'agent du Centre d'Accueil qui est présente depuis plusieurs années et qui donne entière satisfaction. Il rappelle que les créations de poste relèvent de la compétence du Conseil Municipal et que les nominations relèvent de sa seule autorité.

Julie MESNIL expose que les quatre élus minoritaires contestent la méthode de présentation de ces trois créations de poste.

Elle rappelle qu'ils avaient demandé à être destinataire du nouvel organigramme qui a été validé lors du dernier comité du personnel et à ce jour, ils n'ont rien reçu,

Elle précise également qu'aucune mention de date n'est précisée, cette décision est votée en décembre 2020, mais pour une nomination à quelle période : 2021 ? Le financement de ces créations est-il assuré ? Est-ce que ces postes seront des postes à temps complet, non complet ?

Pour toutes ces raisons, elle informe qu'ils s'abstiendront de voter et demande à ce que soit bien précisé dans le compte rendu que cette abstention relève uniquement de la méthode de présentation et en aucun cas d'une remise en question de la titularisation des agents.

Monsieur le Maire lui répond que le vote d'abstention pour la création de postes pour les agents en situation précaire relève de leur choix.

Monsieur le Maire lui répond que c'est un choix politique et que c'est aux élus de la minorité d'assumer leurs choix. Nous constatons que vous n'êtes pas pour la création de ces postes, les habitants et les employés communaux apprécieront cette décision. Monsieur le Maire et les élus de la majorité sont fiers de créer ces trois postes pour permettre à ces trois personnes de sortir de la précarité.

Il répond aux questions posées : Les créations de poste seront effectives évidemment au 1^{er} Janvier 2021, et qu'il est tout à fait normal de créer ces postes en décembre pour Janvier.

Ce seront bien des temps plein et concernant le coût, il précise que le coût, toutes charges comprises d'un agent ASTRE est plus élevé que le coût d'un adjoint technique.

France COSTA-TORRO précise que l'organigramme a été validé en comité du personnel, de même que les créations de poste, cela a été étudié. Julie MESNIL précise que comme c'est un comité, aucun des 4 élus minoritaires n'y participe.

Monsieur le Maire estime qu'il a répondu à toutes les questions posées et qu'à partir de là, chacun peut exprimer son vote sur la question posée, en toute connaissance, la question étant : Validez-vous la création de 3 postes d'adjoint technique territorial afin que les personnels concernées sortent de l'emploi précaire ?

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide la création des trois postes proposés par 15 voix pour (pouvoirs compris) et 4 abstentions de Julie MESNIL, Vincent ARNAUD et Catherine POT qui dispose du pouvoir de Bertrand LADUNE.

Julie MESNIL précise à nouveau que leur abstention est contre la méthode de présentation, mais pas contre la création des postes qui allaient de toute manière obtenir la majorité des voix.

Création d'un emploi pour un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire explique qu'en l'attente de la nomination de l'agent contractuel du Centre d'Accueil sur un poste d'Adjoint Technique précédemment créé, il a reconduit son contrat pour trois mois. La trésorerie demande une délibération spécifique pour un contrat en raison d'un « accroissement temporaire d'activité », sans cette délibération, cet agent ne pourra être rémunéré.

Le Conseil Municipal, valide cette création d'emploi à l'unanimité.

Modification de la délibération de décembre 2002 relative au taux de l'indemnité spéciale de fonction des Gardes Champêtres :

Monsieur le Maire rappelle que la filière de la Police Municipale, dont le grade de Garde Champêtre Chef Principal, ne bénéficie pas du même régime indemnitaire que les autres filières.

Ils perçoivent une indemnité spéciale de fonction qui était fixée à un montant maximum de 14% par délibération du Conseil Municipal.

Un décret est venu modifier ce taux qui est dorénavant de 20% maximum.

Il est proposé de modifier le taux de la délibération initiale en le passant à 20%, étant précisé que Monsieur le Maire reste responsable du montant attribué aux agents. Le fait de valider le taux maximal, lui laisse toute latitude pour les attributions. Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Admissions en non-valeur et effacements de dettes :

La trésorerie a transmis des états d'admissions en non-valeur et effacements de dettes. Il s'agit de créances qu'il est impossible de poursuivre, soit en raison de trop faible montant (les poursuites coûteraient plus cher que la somme due), soit parce que les personnes sont en état de surendettement et que le Tribunal a décidé d'effacer les dettes, ou bien des successions non closes ou des liquidations judiciaires...

Afin de ne pas laisser ces sommes non recouvrées dans les comptes, il est demandé de les annuler. C'est donc une dépense complémentaire pour la commune.

Dans le cas présent, il s'agit majoritairement de dettes eau/assainissement antérieures au transfert vers le Cotentin. C'est donc le budget communal qui devra assumer ces dépenses.

Effacement de dette selon décision du Tribunal : 4470.39€ et 2323.31€ soit 6793.70€

Admissions en non-valeur : 10.49€ et 1539.13€ soit 1549.62€.

Ces sommes, si le conseil accepte les propositions de la Trésorerie, seront prélevées sur le chapitre 65 (charges de gestion courante). Monsieur le Maire précise que pour les admissions en non valeurs, les sommes pourront être récupérées si les personnes concernées sont à nouveau solvables.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à admettre en non-valeur et à effacer les dettes pour les sommes proposées.

Poursuite de la gratuité du logement pour le Médecin.

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du Conseil Municipal du 30 Octobre 2018, l'assemblée avait validé la gratuité du logement de l'ancien trésorier pour l'arrivée d'un médecin pour une durée de deux ans. Cette décision arrive à terme au 31.12.2020. Monsieur le Maire rappelle qu'à cette époque, Pierre GEHANNE avait déployé toute son énergie pour trouver un médecin. Ce fût chose faite avec le Docteur PADILLA qui est toujours en place. Il propose de prolonger la gratuité du logement pour une durée d'une année.

Catherine POT demande si c'est le Docteur PADILLA qui a fait cette demande ? Il lui est répondu par l'affirmative. Elle rappelle qu'à la fin de l'année le Docteur HAQUET part en retraite, y aurait-il une gratuité de logement pour un nouveau médecin ?

Monsieur le Maire ne peut répondre à cette question, pour l'instant, il n'y a pas de demande. Ce qu'il souhaite c'est que le Docteur PADILLA reste sur Barneville-Carteret et si pour cela il faut prolonger d'un an la gratuité du logement, il faut le faire dans l'intérêt général de la population. Comment faire si tous les médecins s'en vont ? Il pense en premier aux habitants de la Commune et de la Côte des Isles.

Il rappelle que la Mairie a incité les professionnels de santé à se regrouper en association, ce qui est fait. Le Maire de Portbail/mer soutient également cette démarche, de même que le Cotentin et la CNAM.

L'association « Santé Côte des Isles » travaillent sur la création d'un Pôle Santé Libéral Ambulatoire (PLSA). Cela semble sur la bonne voie. Les jeunes médecins seront forcément intéressés, car il est plus simple pour eux d'intégrer une équipe plutôt que de travailler seul dans un cabinet.

Vincent ARNAUD précisé qu'il était tout à fait favorable à la gratuité du logement pendant les deux premières années d'installation du Docteur PADILLA, mais maintenant, elle s'est créée une patientèle et cela lui paraît moins logique qu'elle obtienne encore la gratuité de son logement, surtout quand tant de personnes en difficulté ont du mal à régler leur loyer. De plus, si un autre médecin arrivait, la commune a-t-elle une réserve de logements ?

Tony ALFEREZ est d'accord avec cette vision, et il pense qu'en effet, la population aura peut-être du mal à comprendre cette décision, mais comment faire autrement ? Il rejoint Monsieur le Maire, il en va de l'intérêt général de maintenir ce médecin.

Catherine POT estime qu'il faudrait lui signifier que c'est la dernière année où son logement sera gratuit.

Gilbert CHODORGE intervient pour préciser que c'est un peu la « guerre » entre communes avec cette pénurie de médecins. Elles peuvent proposer des situations très intéressantes et les médecins iront où ils seront le mieux accueilli. C'est malheureusement ainsi.

Annie POISSON pense en effet que c'est très compliqué, bien sûr, elle pourrait régler un loyer, mais avec le risque de trouver mieux ailleurs et de partir.

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur ARNAUD que c'est l'intérêt général qui doit guider nos décisions.

Monsieur le Maire met cette question au vote en rappelant que ce qu'il souhaite, c'est conserver un médecin.

Toutes explications entendues, cette gratuité de logement pendant une année pour le Médecin est validée à l'unanimité.

Nouveaux tarifs pour les cabines de plage et création d'une commission municipale :

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite revoir le règlement et les tarifs des cabines de plage. Pour cela, il propose de créer une commission municipale dédiée à ces cabines de plage.

Les conseillers municipaux suivant sont intéressés : Gilbert CHODORGE, France COSTA-TORRO, Tony ALFEREZ, Yveline BONNET et Catherine POT.

Julie MESNIL demande quel sera le rôle de cette commission.

Gilbert CHODORGE qui sera le pilote de cette commission précise qu'elle devra revoir le règlement des cabines, mettre à jour les AOT et assurer le suivi de la liste des attributaires qui sera rendue publique.

Monsieur le Maire propose également de revoir les tarifs, à savoir, établir un forfait annuel à 300€ par emplacement, et non plus voter un tarif au m².

L'augmentation est justifiée par les travaux d'élagage, de réfection de la cale d'accès à la promenade et des interventions diverses des services techniques sur les cabines qui certes, doivent être entretenues par leur propriétaires, mais dont certains, laissent des portes changées, des débris... sur site.

Toutes explications entendues, le Conseil valide à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

Reversement des recettes supplémentaires des tarifs des marchés des 24 et 31 décembre 2020 au CCAS :

Monsieur le Maire rappelle que les réveillons cette année se dérouleront un Jeudi soir pour les fêtes de Noël et du nouvel an. Les commerçants du marché du samedi ont donc souhaité obtenir un emplacement sur le marché du Jeudi, ce qui a évidemment été accepté. Cela procurera donc quelques recettes supplémentaires sur les droits de place et il propose de

verser ces recettes supplémentaires au CCAS. Il proposera également aux commerçants de faire un geste supplémentaire s'ils le souhaitent.

Julie MESNIL demande s'il n'est pas possible de verser l'ensemble des recettes de ces marchés au CCAS ? Monsieur le Maire répond que c'est une belle proposition mais que c'est trop compliqué car la facturation des marchés du Jeudi se fait au trimestre.

Il informe que la Municipalité tiendra un stand sur ces deux marchés et distribuera du vin chaud et du chocolat chaud ainsi qu'un prospectus présentant le CCAS et précisant aux habitants qu'ils peuvent faire un don au CCAS. Tous les élus qui seront disponibles seront les bienvenus sur ce stand.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'ensemble de ces propositions.

Nouveaux tarifs pour les marchés forains :

Après une réunion avec les syndicats de marchés forains et des réunions de travail en comité des marchés, Monsieur le Maire propose de revoir à la hausse les tarifs 2021 pour les marchés forains (1€ le ml hors saison et 1€30 le ml en saison).

Pour les camions outillages, les tarifs seront revus ultérieurement.

Les négociations ont donné lieu à de nombreuses discussions. Monsieur le Maire a présenté les coûts globaux des marchés et les syndicats ont accepté cette augmentation.

Il précise qu'il proposera des augmentations également pour les prochaines années.

Vincent ARNAUD fait remarquer que 30% d'augmentation, c'est déjà beaucoup, d'autant plus qu'il s'est renseigné et nos marchés sont déjà les plus chers de la région. Il craint que les commerçants quittent les marchés de la commune qui sont pourtant une animation nécessaire à l'attractivité du territoire. Il donne pour exemple Port-bail/mer où ils règlent, hors saison un forfait de 5€ par marché.

Monsieur le Maire explique que les marchés du jeudi matin, du samedi matin et du dimanche matin présentent un déficit de 32 000€ environ, montant communiqué au syndicat des commerçants des marchés forains.

En tant que bon gestionnaire et garant des finances publiques, Monsieur le Maire a augmenté les tarifs pour réduire ce déficit. Des travaux sont prévus en 2021 pour l'organisation des marchés : bornes électriques à ajouter au bourg, et place de l'ancienne gare à refaire pour moitié pour éviter les mares d'eau à carteret.

Sur des petites sommes, prendre le taux d'évolution est une erreur. Nous devons regarder la hausse en euros. Pour un stand de 5 mètres hors saison, le commerçant payait en 2020 3.50€ (5*0.70) et paiera 5€ (5*1) en 2021, soit une augmentation de 1.50€. Si le commerçant ne peut pas payer un euros 5, comment fait-il pour payer le plein de carburant de son véhicule pour venir ? Depuis l'annonce de cette hausse, aucun commerçant n'a contesté et émis le souhait de partir.

Monsieur le Maire invite Monsieur ARNAUD à rencontrer les commerçants pour se rendre compte de la situation par lui-même.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a organisé pendant plusieurs années les marchés du terroir avec l'association ABACA et qu'à ce titre, il connaît bien le fonctionnement des marchés. Pour avoir discuté avec les commerçants non sédentaires, il peut assurer qu'ils ne partiront pas car ils lui ont confié qu'ils vendent très bien sur les marchés de la commune.

Il précise également qu'il est ouvert à toute proposition que les conseillers pourraient lui faire. Toutes explications entendues, la hausse proposée est validée à l'unanimité.

Tarifs Communaux et tarifs du Centre d'Accueil Eugène Godey 2021 :

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire d'augmenter l'ensemble des tarifs communaux, 1%, avec un arrondi au 5^{ème} de cent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide les tarifs suivants à partir du 1^{er} Janvier 2021, étant précisé que les tarifs des locations de salle seront vus ultérieurement :

DESIGNATION	2021
Occupation du Domaine Public Création de zones :	
Zone 1 Le port , la rue de Paris, rue de la poste, place du docteur Auvret	
Zone 2 Avenue de la République, Rue des quatre volontaires, Place de l'église, rue des halles, rue des écoles.	
Zone 3 Barneville-Plage	
<u>Occupation du Domaine Public en extérieur</u>	
zone 1	12€
zone 2	7.70€
zone 3	6.90€
<u>Occupation du Domaine Public (terrasses « couvertes »)</u>	
zone 1	34.50€
zone 2	32.20€
zone 3	28.30€
Barrières Métalliques Hors Associations	3.10€
Plantes en bac	2.40€
Camion, Base horaire	38.00€
Tracto Peille, Base horaire	53.00€

Main d'œuvre, base horaire	23.50€
Tracteur + remorque, base horaire	38.80€
Location podium 24 h (Hors association BC)	158.50€ et 53.00€
Location du praticable (scène modulable) (hors association BC)	105.70€ et 53.00€
Location de la berce (tables et bancs, hors associations BC)	105.70€
Création d'un panneau signalétique commerciale d'intérêt local	73.80€
Balayeuse, base horaire	76€00
Location verre	0.45
Location Chaise	0.40
Salle de Sports, hors club local, l'heure	13.70€
Salle de Sports, adhérent Club local, l'heure	5.30€
Cirques Forfait emplacement 3 jours	264.00€
Forfait manège une semaine	158.50€
Emplacement par jour pour food Truck	20.10€
Forfait électricité/ jour de présence food truck	5.30€
Cimetière	
Taxe d'exhumation	39.60€
<u>Concession cimetière</u>	
Cinquantenaire	107.20€
Trentenaire	72€

<u>Columbarium</u>	
Concession trentenaire - case pour deux urnes	290.50€
Caveau, Dépôt ou retrait	0.80€
Grilles d'Affichage	
Pour toute association extérieure au territoire du pôle de proximité de la côte des isles et pour les privés (commerces...)	1€

Centre Eugène Godey Prestations	GROUPES		INDIVIDUEL	
	Tarif +13 ans	Tarif -13 ans	Tarif +13 ans	Tarif -13 ans
NUIT + PDJ EN CHAMBRE	21.60 €	19.50 €	24.70 €	21.50 €
DEMI-PENSION EN CHAMBRE	31.60 €	29.50 €	34.80 €	31.60 €
PENSION COMPLETE EN CHAMBRE	41.70 €	39.40 €	44.70 €	41.70 €
NUIT + PDJ DORTOIR	17.90 €	15.90 €		
DEMI-PENSION DORTOIR	27.90 €	25.90 €		
PENSION COMPLETE DORTOIR	37.60 €	35.60 €		
Goûter	3.20 €	3.10 €	3.20 €	3.10 €
Déjeuner	10.00 €	8.50 €	10.00 €	8.50 €
Dîner	10.00 €	8.50 €	10.00 €	8.50 €
Repas Festif 1	15.00 €	15.00 €	15.00 €	15.00 €
Repas Festif 2	2.00 €	20.00 €	20.00 €	20.00 €
Salle : 24H	100.00 €		100.00 €	
Salle : 24H + Cuisine	140.00 €		140.00 €	
DRAP SUP AU DELA DE 2 JOURS (forfalt)	3.20 €	3.20 €	3.20 €	3.20 €
forfalt travailleur saisonier (7j)			350.00 €	
REMISE EXCEPTIONNELLE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dégressivité groupe au-delà de 4j (+13 ans)	-3%	-3%		
Dégressivité groupe au-delà de 4j (-13 ans)	-3%	-3%		
Dégressivité groupe au-delà de 7j (+13 ans)	-4%	-4%		
Dégressivité groupe au-delà de 7j (-13 ans)	-4%	-4%		

TAXE de SEJOUR Communautaire (+13 ans)	0.80 €	0.00 €	0.80 €	0.00 €
--	--------	--------	--------	--------

Approbation des attributions de compensation « libres » de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller a reçu la proposition de délibération de la Communauté d'Agglomération du Cotentin relative aux attributions de compensation que le Cotentin va reverser à notre commune en 2020, suite aux transferts de compétences.

Ces attributions sont grevées de notre participation au service commun (Jeunesse – petite enfance...207 534€).

Nous percevons donc 628 691€

Nous avons budgétisé 636 695€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les attributions de compensation libres présentées.

Décision Modificative :

En cette dernière réunion de l'année, Monsieur le Maire informe qu'il convient de procéder à quelques ajustements budgétaires.

Notamment l'annulation des amortissements déjà réalisés sur la participation de la commune en lieu et place du budget portuaire, aux travaux de réfection du quai d'armement.

En effet, en 2017, le quai d'armement nécessitait d'importants travaux de consolidation. Le Département de la Manche a pris en charge la totalité des travaux et il était convenu que le budget portuaire prendrait en charge la moitié de ces travaux. Le Département a donc transmis une demande de participation de 92 000€ qu'il n'a pas été possible de régler sur le budget portuaire, car la comptabilité publique M4 (services annexes) ne permettait pas le versement d'une participation. La Commune a donc réglé ce montant et il était convenu que le port rembourserait ultérieurement. Le port étant transféré à la SPL, c'est cette dernière qui va rembourser les 92 000€ au titre d'une participation à la commune.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a également réglé les deux premières échéances en 2019, de l'emprunt du Pôle Nautique qui revenait à la commune avant son transfert au Département au 1^{er} Janvier 2020. Les régularisations viennent juste d'arriver et n'ont pas été prévues au Budget, il convient donc d'ajuster les crédits sur le compte 1641 remboursement d'emprunts pour 51 000€. Ces sommes peuvent être prélevées sur l'article relatif aux travaux de l'aménagement du parking du havre qui à ce jour, n'est pas commencé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire procéder aux écritures relatives à cette décision modificative.

Avis sur la vente d'une parcelle de 2m² environ dans la cour du presbytère.

Monsieur le Maire rappelle que la paroisse Notre-Dame des Isles a vendu la maison paroissiale qui jouxte le presbytère communal. Sur la parcelle vendue, se trouve une très petite enclave qui permet d'accéder à la cave du presbytère. Dans le cadre de la vente, cet accès n'a plus lieu d'être et il convient de vendre la petite parcelle afin que les nouveaux acquéreurs puissent démolir la construction qui jouxte cette enclave et recréer un mur en pierres, à leurs frais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager les démarches pour cette vente.

Choix de l'entreprise pour le lot 9 « clôtures » - Marché de construction de l'abri SNSM :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé le choix des entreprises pour la construction de l'abri SNSM et a été informé que le lot 9 « clôtures » avait été déclaré infructueux et devait être relancé.

Après analyse des deux offres reçues dans le cadre de cette nouvelle consultation, le Maître d'œuvre propose de retenir l'offre présentée par « Les Clôtures du Cotentin » pour un montant de 12 157.17€HT.

Monsieur le Maire rappelle que l'estimation pour ce lot était d'environ 18 000€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché pour ce lot avec l'entreprise « Les Clôtures du Cotentin ».

Message à l'attention de Miranda MERRON :

Bruno MEDA rappelle que Miranda MERRON est engagée sur l'édition 2020-2021 du Vendée Globe.

Il informe que cette course en solitaire autour du Monde, sans escale représente environ 48 000km. 33 concurrents ont pris le départ et 6 ont été contraints à l'abandon. Il reste donc 27 concurrents. Les meilleurs bateaux devraient terminer ce tour du monde en 75 jours, les autres en 4 mois.

Miranda est actuellement entre l'Afrique du Sud et l'Australie. Elle est actuellement 23^{ème} au classement. Son but n'est pas d'être sur le podium, mais de terminer la course.

Bruno MEDA a sollicité les écoles pour lui transmettre des messages de soutien.

Avec Monsieur le Maire, il propose de transmettre le message suivant de la part du Conseil Municipal, via son compagnon, Halvard MABIRE :

« A l'attention de Miranda MERRON

De la part du Conseil Municipal de Barneville-Carteret

Chère Miranda,

Le Conseil Municipal de Barneville-Carteret suit avec attention votre parcours exceptionnel et est très fier de vos performances sur cette édition du Vendée Globe, qui vous tient tant à cœur. Prendre la mer seule pour ce périple force l'admiration de tous.

Nous voulions simplement par ce petit message vous apporter un peu de réconfort en cette période de fêtes où vous êtes loin de vos proches au milieu de l'Océan dans des mers parfois hostiles.

Soyez assurée de notre sincère amitié.

Joyeuses fêtes à vous en attendant de vous revoir fouler le sol de notre commune.

Le Conseil Municipal de Barneville-Carteret »

Le Conseil Municipal est très favorable à cette proposition et à ce message.

Bureau d'Information Touristique : L'Office de Tourisme augmente ses points d'accueil sur la commune de Barneville-Carteret

Monsieur le Maire rappelle que La SPL de Développement Touristique du Cotentin, ayant pour actionnaire principal Le Cotentin, a investi massivement, en 2020, sur les Bureaux d'Information Touristique (BIT) de Carteret et de Barfleur pour un montant global de 180 000€. Nous pouvons être fiers de ce magnifique bureau d'accueil d'information touristique bien agencé, spacieux avec des informations facilement accessibles.

Depuis 2017, la fréquentation des visiteurs et des touristes dans tous les BIT a baissé de 50%. Cependant, il est constaté une forte augmentation de la fréquentation de notre destination. Ainsi, les pratiques des clientèles évoluent et c'est pourquoi, la SPL de Développement

Touristique du Cotentin a décidé de redéfinir sa politique d'accueil par le déploiement de nouveaux dispositifs d'accueil et d'information vis-à-vis de nos visiteurs,
Dans ce contexte, nous ne pouvons pas garder 2 BIT sur notre commune. Le BIT du Bourg sera remplacé par un point d'accueil en juillet-août à Barneville-Plage au niveau des animations quotidiennes sur la plage et par un relais d'information au Bourg à l'accueil de la Mairie.

En saison, nous pourrions compter sur 3 points d'information touristique : à Carteret, au Bourg et à la plage. La SPL de Développement Touristique du Cotentin et la Mairie de Barneville-Carteret ont pu répondre à une demande qui date de plusieurs décennies.

Julie MESNIL demande si une réflexion est menée pour l'utilisation du local de l'office de tourisme dans le bourg ? Monsieur le Maire lui répond que non, pas pour l'instant, mais que ce bâtiment restera dans le domaine public.

Catherine POT demande si, dans le cadre actuel des négociations autour du BREXIT et la situation préoccupante des marins pêcheurs, Monsieur le Maire les a rencontrés ?

Monsieur le Maire lui répond qu'ils n'ont pas à l'heure actuelle, sollicité de rendez-vous, mais ils savent très bien que la commune n'a pas compétence en la matière et qu'ils doivent voir au niveau départemental et régional.

Il est dommage que nous n'ayons pas d'informations sur ce qui se négocie. Mais c'est dorénavant la SPL qui gère le port de pêche, elle ne manquera pas de nous tenir informés.

Julie MESNIL, au sujet de la MAM, demande si l'Assistante maternelle qui a quitté l'association est remplacée ?

Annie POISSON répond que pour l'instant, elles restent à deux pour le fonctionnement de la MAM.

Elle pensait que, comme partout, avec quelques travaux d'agrandissements, il aurait été possible d'accueillir 16 enfants, dans ce cas, des assistantes maternelles seraient venues compléter le groupe, mais dans la Manche, la PMI ne donne d'agrément aux MAM que pour 12 enfants.

Catherine POT souligne que dans le bulletin municipal, il est fait état de l'acquisition de deux véhicules électriques Renault. Elle demande si les garages locaux ont été consultés.

Monsieur le Maire lui répond que le Garage DUBOST a été saisi afin d'obtenir rapidement une offre de prix pour le dépôt des dossiers de demandes de subventions au titre de la DSIL. Comme il est envisagé d'acheter des « pick-up », il semble que seul Renault les proposent en version électrique.

La location est évoquée, notamment pour le coût de changement des batteries. L'achat sera subventionné, la location non.

La séance est levée à 18h30 et Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à partager une coupe de champagne en cette fin d'année.

Vu, Le Maire, David LEGOUET,

